

Fermeture à la circulation du tronçon de la RD 268 (Voie de César) entre le quartier de Pujos (au Nord) et le Parking du Tinal (au Sud) les 4, 5, 6, 7 et 11 mai 2026

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Les travaux commencés en janvier dernier par l'entreprise ESBTP, entrent dans une nouvelle phase qui va nécessiter la fermeture totale à la circulation entre 8h et 17h30 sur plusieurs jours. Ceci est notifié par un arrêté municipal.

Quelles vont en être les contraintes pour vous, habitants hors du bourg que vous soyez de Moirax ou des communes voisines ?

Comme vous pourrez le constater sur le plan disponible sur le site moirax.com, **la circulation sera impossible de l'intersection avec le chemin de Pujos au nord et le parking du Tinal au sud à partir de 8h jusqu'à 17h30 du 4 au 7 mai prochain.** Cette fermeture permettra à l'entreprise MALET de préparer la voirie pour la mise en œuvre des enrobés et de travailler **sans danger, pour la sécurité de tous.** Le **lundi 11 mai, aux mêmes heures,** la même entreprise procédera à la **pose de l'enrobé définitif. La route sera également barrée.** Seules de fortes intempéries pourraient décaler ce calendrier établi en concertation avec les entreprises, la municipalité et le Conseil Départemental gestionnaire de la voirie.

Si vous stationnez sur les parkings du Brulhois et du Rempart, vous pourrez les quitter ou y accéder **avant 8h ou après 17h30.** Toutefois, dans la journée, vous pourrez seulement quitter ces parkings à condition de remonter la Grand Rue, à vitesse réduite, passer la borne (rétractable) qui s'ouvrira automatiquement (à la sortie seulement, entrée interdite pour les non riverains). Il faudra ensuite tourner à gauche pour passer par la rue de l'école, puis emprunter le chemin de Castres (très étroit) et tourner à droite (seulement) sur la route du moulin de la Jorle direction Layrac. **Ce sera la seule solution possible les 6, 7 et 11 mai.** Toutefois selon l'entreprise MALET il sera possible de prendre la route de La Peyrigne (RD 268) direction Aubiac ou Marmont-Pachas les 4 et 5 mai uniquement.

Evitez de stationner devant l'école afin de laisser des places aux enseignants. **Si vous stationnez près de la mare,** il faudra emprunter le chemin de Castres entre 8h et 17h30.

Enfin, **si vous stationnez sur le Parking du Tinal,** il faudra emprunter soit la route d'Aubiac soit celle de Trotte Lapin afin rejoindre soit Agen, soit Layrac.

En résumé pour ces jours, si vous voulez accéder entre 8h et 17h30 à l'école ou au centre-bourg et mairie, il sera préférable d'opter pour le parking de la salle des fêtes et utiliser le cheminement piéton car le parking du Tinal (voir carte) risque d'être saturé aux heures de pointe.

Si vous venez de Layrac vous avez deux options, soit par la route de Trotte Lapin soit la route du Moulin de la Jorle. Dans ce dernier cas, il est vivement conseillé de se garer dans le lotissement des terrasses du Prieuré et cheminer ensuite à pied selon l'itinéraire conseillé sur la carte.

Si vous venez du Passage d'Agen empruntez de préférence la route de Ségougnac puis la route d'Aubiac ou bien la route du moulin de la Jorle via Layrac. Enfin si vous voulez emprunter toutefois la voie de César depuis la RN 21 vous devrez impérativement (de 8h à 17h30) vous arrêter sur le chemin de

Pujos. Un stationnement occasionnel pourra être accepté puis il faudra poursuivre à pied, environ 800 m, en empruntant la voie verte.

Si vous venez de Laplume ou Marmont-Pachas, le parking du Tinal et le parking de la salle des Fêtes seront accessibles.

Passé le 11 mai, les travaux se poursuivront avec la pose de candélabres pour l'éclairage public, la pose de panneaux de signalisation et du mobilier urbain (jardinières, bancs) et enfin la signalétique au sol. Pour cette dernière opération, l'entreprise MALET, procédera à la **l'application de résines et peintures en période nocturne** (la date n'est pas encore connue). **Cela nécessitera donc une fermeture de nuit.**

La plantation d'arbres et arbustes ne se fera qu'à l'automne prochain. L'utilisation de **3 places de parking enherbées** ne sera opérationnelle qu'une fois le gazon bien installé afin de s'assurer sa pérennité, c'est-à-dire quelques semaines après l'engazonnement. **Des barrières et de la rue balise protégeront les semis, le temps nécessaire.**

Sur ce nouveau tronçon, même si les marquages au sol et le mobilier urbain ne sont pas encore installés, **il est d'ores et déjà important, pour la sécurité des piétons, de ne plus stationner de jour comme de nuit sur le cheminement piéton et les trottoirs réalisés en béton désactivé.**

Par ailleurs ce tronçon est en zone 30 km/h, comme par le passé, il faut donc veiller à respecter la limitation de vitesse.

Nous sommes conscients des perturbations, inévitables, engendrées par ces travaux de grande ampleur et vous remercions pour votre patience pour encore deux mois à venir.

Bien cordialement

Frédérique DURAND, Maire de Moirax